

# **BONDUELLE SCA**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 7 décembre 2017 - résolution n°12

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

## **DELOITTE & ASSOCIES**

67 RUE DE LUXEMBOURG - 59777 LILLE

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS – RCS NANTERRE B 572 028 041

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92 254 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# **BONDUELLE SCA**

Société anonyme au capital de 56 000 000 €  
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure  
RCS : Dunkerque n° 447 250 044

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 7 décembre 2017 - résolution n° 12

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

**BONDUELLE SCA**

*Rapport sur la réduction  
du capital*

*Assemblée générale du 7  
décembre 2017 -  
résolution n° 12*

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Gérance vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lille et à Paris La Défense, le 09/11/2017

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &  
ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
PIERRE-MARIE MARTIN

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
JEAN-MAURICE EL NOUCHI

